

## PLAN D'ACCÈS



Données cartographiques ©2017 Google

## HORAIRE ET COORDONNÉES

### DÉCHETTERIE

**PÉRIODE ESTIVALE**  
(du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) :  
**DU LUNDI au VENDREDI de 10h à 19h**  
**SAMEDI et DIMANCHE de 9h à 19h**

**PÉRIODE HIVERNALE**  
(du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) :  
**DU LUNDI au VENDREDI de 10h à 17h**  
**SAMEDI et DIMANCHE de 9h à 17h**

**JOURS FÉRIÉS**  
les horaires du week-end s'appliquent

**JOURS DE FERMETURE  
DE LA DÉCHETTERIE**  
1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre

1 rue de l'Union  
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE  
téléphone / répondeur : **01 39 68 65 35**

### SITRU

**OUVERT AU PUBLIC**  
**MARDI de 9h à 12h**  
hors vacances scolaires et jours fériés

2 rue de l'Union  
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE  
Téléphone : **01 39 15 88 74**  
Sur répondeur les après-midi  
**www.sitru.fr**  
**contact@sitru.fr**



## DÉCHETTERIE DU SITRU

# GUIDE PRATIQUE



BIEN JETER, C'EST BIEN RECYCLER

2025.

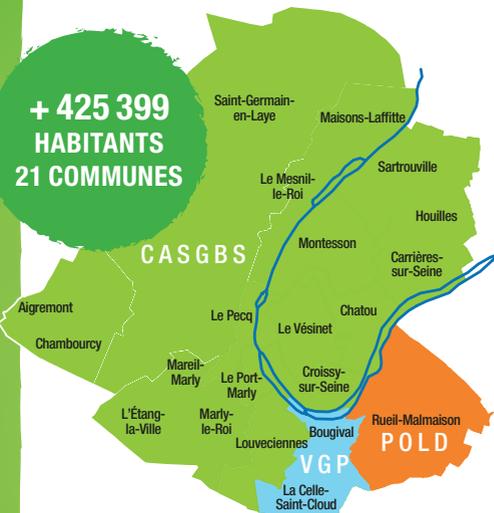
Imprimé sur papier 100% recyclé. Conception et Impression - Desbouis Grésil - RCS Evry B 963 201 330. Mars



## CONDITIONS D'ACCÈS

+ 425 399  
HABITANTS  
21 COMMUNES

CASGBS



L'accès à la déchetterie est **gratuit** et réservé aux particuliers **résidants dans les communes membres du SITRU** et ayant leur **carte d'accès**.

Les demandes de création ou de prolongation de la carte d'accès se font en ligne :

[www.sitru.fr](http://www.sitru.fr)

Carte envoyée par courrier

Délai à prévoir : 3 à 7 jours ouvrés.



LES DEUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR CRÉER VOTRE CARTE SONT :

- Votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de six mois

La Carte permet du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre :

- d'effectuer **jusqu'à 15 dépôts**
- dans la **limite de 3 tonnes annuelles**

Les particuliers doivent présenter à chaque entrée :

- leur carte d'accès
- une pièce d'identité



Seules les personnes inscrites sur la carte (titulaire et ayant-droit) seront autorisées à déposer leurs déchets !

## INTERDICTIONS



Camions bennes à plateau / Camionnettes ouvertes



PTAC supérieur à 3,5 TONNES



Hauteur supérieure à 2,80 M



Professionnels



Récupérer les déchets déposés par autrui



Sortir les enfants des véhicules

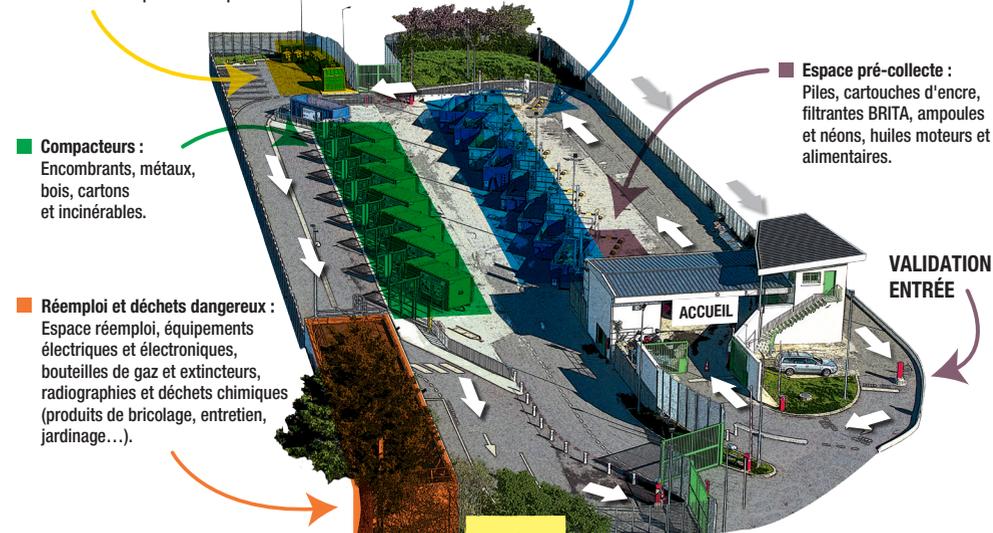


Fumer sur la déchetterie

## ZONES DE DÉPÔTS

■ Bornes : Pneus, papiers, verre et petits sacs remplis de vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie.

■ Bennes : Gravats, mobilier et déchets verts.



■ Compacteurs : Encombrants, métaux, bois, cartons et incinérables.

■ Espace pré-collecte : Piles, cartouches d'encre, filtrantes BRITA, ampoules et néons, huiles moteurs et alimentaires.

■ Réemploi et déchets dangereux : Espace réemploi, équipements électriques et électroniques, bouteilles de gaz et extincteurs, radiographies et déchets chimiques (produits de bricolage, entretien, jardinage...).



SORTIE

## DÉCHETS INTERDITS

LES PRINCIPAUX DÉCHETS REFUSÉS AU DÉPÔT SONT LES SUIVANTS :

AMIANTE - DÉCHETS EXPLOSIFS - MOTEURS - CARROSSERIE DE VÉHICULES  
MÉDICAMENTS - DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX.